

**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.****Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2025**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 17h00, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 24 juin 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

**Délibération n°07****Objet : Budget Annexe EHPAD - Décision Modificative n° 1 - Approbation****Étaient présents :**

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

**Avait donné pouvoir :**

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA.

**Absents / Excusés :**

M. Thierry NITCHEU, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Philippe CESANA, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET.

**Vu**

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- L'instruction du plan comptable M22 (établissements médico-sociaux) ;
- L'EPRD du Budget Annexe EHPAD et le budget primitif annexe EHPAD 2025 ;
- L'arrêté du Conseil Départemental de la Loire n°2025.DAF.157 en date du 27 février 2025 se rapportant aux tarifs des EHPAD.
- Délibération n°2 du 1<sup>er</sup> octobre 2024 – Acceptation du leg de Mme Faure née Fauran

**Considérant**

- **Intégration des éléments de l'Arrêté du Conseil Départemental de la Loire**

Le budget annexe EHPAD est réputé sincère s'il remplit diverses conditions d'équilibre. Il doit en particulier être conforme aux arrêtés des autorités tarifcatrices.

Un arrêté du Conseil Départemental de la Loire a été reçu, fixant les tarifs Hébergement et Dépendance ainsi que les montants des produits attendus.



### Il convient d'ajuster le Budget Primitif (BP) 2025 de la manière suivante :

- **Concernant le produit de tarification hébergement, le produit arrêté par le Département s'élève à 8 233 470.86 €.**

Les prévisions du BP 2024 étaient de 8 111 493.00 €, soit un supplément de 121 977.86 € qu'il convient d'ajuster.

En contrepartie, des dépenses relatives à la rémunération sont réévaluées à la même hauteur de 121 977.86€

Section	Sens	Groupe	Compte	Libellé du compte	Montant DM
Exploitation	Dépenses	II	64111	Rémunérations principales	121 977.86
Exploitation	Recettes	I	73531	Part afférente à l'hébergement tarifs journaliers	121 977.86

- **Concernant le montant du forfait global dépendance, le Département a arrêté la somme de 2 603 409.28 €.**

Les prévisions du BP 2025 était de 2 567 899.00 €, soit un supplément de 35 510.28 € qu'il convient d'ajuster.

En contrepartie, des dépenses relatives à la rémunération sont réévaluées à la même hauteur de 35 510.28 €.

Section	Sens	Groupe	Compte	Libellé du compte	Montant DM
Exploitation	Dépenses	II	64111	Rémunérations principales	35 510.28
Exploitation	Recettes	I	7352121	Part afférente à la dépendance - Hébergement permanent des résidents (produit attendu)	42 166.34
		I	735321	Produit à la charge des usagers afférent à la dépendance	-6 656.06
<b>Total Recettes</b>					<b>0,00</b>

- **Intégration complément subvention équilibre**

Un complément de subvention d'équilibre à hauteur de 54 000.00€ est attribué par la Ville de Saint Etienne, lors du Conseil Municipal du 30 juin 2025. Cette somme est destinée à couvrir l'estimation du traitement de la légionnelle.

Section	Sens	Groupe	Compte	Libellé	Montant DM
Fonctionnement	Dépenses	I	60623	Fournitures d'atelier	20 000.00
	Dépenses	I	62882	Analyses	26 062.80
	Dépenses	I	62885	Autres	185.20
	Dépenses	III	61558	Entretien Réparation	7 752.00
	<b>Total Dépenses</b>				<b>54 000.00</b>
	Recettes	III	7718	Autres produits exceptionnels (subvention d'équilibre)	54 000.00
<b>Total Recettes</b>				<b>54 000.00</b>	

- **Intégration Affectation du résultat**

Suite au passage en dotation globale, en 2024, un excédent sur la section soin a été dégagé à hauteur de 898 805.17 €. Il convient de l'affecter de la manière suivante :

- Afin de prendre en charge des personnes de plus en plus dépendantes, il convient d'augmenter le budget des protections à hauteur de 5 000.00 €
- Suite à un problème de légionelle, des changements de pommeaux de douches tous les 2 mois et des traitements chlorés sont nécessaires en attendant un diagnostic plus poussé. 18 000.00 € sont inscrits en prévision.
- Suite à la dotation globale, l'achat des capteurs de glucoses freestyle pour diabétiques sont à la charge des résidences, il convient d'inscrire une nouvelle dépense à hauteur de 5 190.00 €
- Un complément de 54 500.00 € est nécessaire pour couvrir l'estimation du coût des réparations.
- Un complément de 15 250,00 € est nécessaire pour couvrir le coût des assurances (dommage construction et responsabilité civile) suite au renouvellement des marchés « assurances ».
- Il convient d'affecter 10 000.00 € afin de compléter l'accompagnement à la préparation de la coupe « Pathos » prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2026 et d'augmenter ce même compte de 21 830.00€ pour réaliser un audit sur la qualité de l'eau dans l'EHPAD de la Croix de l'Orme afin d'affiner le diagnostic. Ce compte est donc crédité de 31 830.00€
- Un complément de 3 275.00 € est nécessaire pour couvrir les frais d'abonnements des bornes wifi (dépenses supportées par la DSI). Nouvelle dépense en 2025
- Il a été décidé de solder les étalements de charges, le compte 6812 sera compensé à hauteur de 54 760 €
- Un complément est nécessaire afin de pallier à la hausse des loyers à hauteur de 18 500.00 €
- Suite à des notifications d'admission à l'aide sociale ou des demandes de la trésorerie, des titres sur exercices antérieurs peuvent être annulés et de nouveaux titres sont émis parallèlement. Il est donc proposé d'ajouter 47 141,84 € sur cette ligne budgétaire
- Enfin, il convient d'affecter la somme de 645 358.33 € sur la rémunération du personnel afin de couvrir les augmentations liées à la masse salariale.

Section	Sens	Groupe	Compte	Libellé du compte	Montant DM
Fonctionnement	Dépenses	I	606241	Couches, produits absorbants	5 000.00
			60623	Fournitures d'atelier	18 000.00
			60661	Fournitures médicales	5 190.00
		II	64111	Rémunération principale	645 358.33
			III	6132	Locations immobilières
		61558		Entretien Réparation	54 500.00
		6162		Assurance dommage-construction	11 500.00
		6165		Responsabilité civile	3 750.00
		617		Etudes et Recherches	31 830.00
		673		Titres annulés (sur exercices antérieurs)	47 141.84
		6518		Autres	3 275.00
		6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	54 760.00	
Total Dépenses					<b>898 805.17</b>
Fonctionnement	Recettes		002	Résultat de fonctionnement reporté	898 805.17
Total Recettes					<b>898 805.17</b>

### 5 . Intégration Projet des aidants

Suite à l'appel au projet « Collectif des aidants ». Il convient d'inscrire la somme de 3 000.00 € accordée par la conférence des financeurs du Conseil Départemental de la Loire. Elle finira à financer des conférences qui seront données autour d'un programme de sensibilisation proposé aux aidants des usagers des Ehpad ou résidents à proximité.

Section	Sens	Groupe	Compte	Libellé du compte	Montant DM
fonctionnement	Dépenses	III	6185	Frais de colloques, séminaires	3 000.00
fonctionnement	Recettes	III	7488	Autres subventions et participations - Autres	3 000.00

**6. Intégration de la régularisation de la provision pour risque**

Suite à la demande du trésorier, une provision pour risque de 9 251.49€ inscrite au compte 1588 (compte semi-budgétaire) doit être régularisée au compte 78748.

Il convient de passer l'écriture suivante :

Section	Sens	Groupe	Compte	Libellé du compte	Montant DM
Fonctionnement	Recettes	III	78748	Reprises sur dépréciations et provisions - Autres	9 251.49

**7. Budget annexe EHPAD : Annulation des crédits non budgétaires 13988**

La somme de 57 250.00 € a été inscrite sur le compte 13988 lors de la construction du Budget Primitif. Or, ce compte n'est pas budgétaire. Le Trésorier sollicite l'annulation de cette écriture qui est sans incidence budgétaire et financière.

Section	Sens	Groupe	Compte	Libellé du compte	Montant DM
Investissement	Dépenses		13988	Autres subventions	- 57 2520.00
<b>Total Dépenses</b>					<b>- 57 250.00</b>

**8. Budget annexe EHPAD : Modification des crédits 6135**

La somme de 7 350.00 € a été inscrite au BP 2025 sur le compte 6135. La nomenclature impose une déclinaison plus détaillée de la nature comptable. Il est donc nécessaire d'utiliser le compte 61352.

L'imputation initiale étant erronée, il convient d'annuler et de modifier cette dernière.

Section	Sens	Groupe	Compte	Libellé du compte	Montant DM
fonctionnement	Dépenses	III	6135	Locations mobilières	- 7 350.00
fonctionnement	Dépenses	III	61352	Equipements	7 350.00

**9. Budget annexe EHPAD : Encaissement du leg de Mme Faure**

Madame Marie Faurand épouse Faure a légué par dispositions testamentaires, l'ensemble de son patrimoine. La délibération n°2 du 01/10/2024 entérine l'acceptation du leg.

Par conséquent, il convient de procéder à l'écriture comptable suivante :

Section	Sens	Groupe	Compte	Libellé du compte	Montant DM
Investissement	Dépenses		2188	Autres immobilisations	242 651.91
	Recettes		1025	Dons et legs en capital	242 651.91
	<b>Total Recettes</b>				<b>242 651.91</b>

Les dépenses d'investissement porteront sur le bien-être du résident et sur la qualité de vie au travail du personnel.

## Tableaux de synthèse de la décision modificative N° 1 – Exercice 2025 / Budget

### Annexe EHPAD :



- Budget fonctionnement :

Section	Sens	Groupe	Compte	Libellé du compte	Montant DM
	Dépenses	I	60623	Fourniture d'atelier	38 000,00
	Dépenses	I	606241	Couches, alèses, produits absorbants	5 000,00
	Dépenses	I	60661	Fournitures médicales	5 190,00
	Dépenses	I	62882	Analyses	26 062,80
	Dépenses	I	62885	Autres	185,20
	Dépenses	II	64111	Rémunérations principales	802 846,47
	Dépenses	III	6132	Locations immobilières	18 500,00
	Dépenses	III	61558	Entretien Réparation	62 252,00
	Dépenses	III	6162	Assurance dommage-construction	11 500,00
	Dépenses	III	6165	Responsabilité civile	3 750,00
	Dépenses	III	617	Etudes et Recherches	31 830,00
	Dépenses	III	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	47 141,84
	Dépenses	III	6518	Autres	3 275,00
	Dépenses	III	6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	54 760,00
	Dépenses	III	6185	Frais de colloques, séminaires	3 000,00
	<b>Total dépenses</b>				<b>1 113 293,31</b>
	Recettes	I	7352121	Part afférente à la dépendance - Hébergement permanent des résidents (produit attendu)	42 166,34
	Recettes	I	735321	Produit à la charge des usagers afférent à la dépendance	-6 656,06
	Recettes	I	73531	Part afférente à l'hébergement tarifs journaliers	121 977,86
	Recettes	III	7488	Autres subventions et participations - Autres	3 000,00
	Recettes	III	7718	Autres produits exceptionnels (subvention d'équilibre)	54 000,00
	Recettes	III	78748	Reprises sur dépréciations et provisions - Autres	9 251,49
	Recettes		002	Résultat de fonctionnement reporté	898 805,17
	<b>Total recettes</b>				<b>1 122 544,80</b>

Budget investissement :



Section	Sens	Groupe	Compte	Libellé du compte	Montant DM
Investissement	Dépenses		2188	Autres immobilisations	242 651.91
	Recettes		1025	Dons et legs en capital	242 651.91
	<b>Total Recettes</b>				<b>242 651.91</b>

**L'Assemblée Délibérante approuve la décision modificative n° 1 - Budget Annexe EHPAD.**

Vote à main levée : nombre de voix :

- POUR :	11
- CONTRE :	0
- ABSTENTION :	1

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA.

- Contre :

- Abstention : Mme Christel PFISTER,

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 1<sup>er</sup> juillet 2025

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

**Frédéric DURAND**

La secrétaire de séance,

**Fabienne THIVILLIER**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 04/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

